



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# UN ACCORD MAJEUR DONT ON NE VERRA PAS LA COULEUR

**Pas de bassins de vie...alors rien n'est réglé !**

***La CFDT veut absolument encadrer les mobilités imposées mais il faut un accord pour cela.***

*L'ex Président de La Poste avait fixé une règle : "pas de mutation au-delà de 30 kms". Un engagement qui ne mangeait pas de pain...à l'époque. Aujourd'hui, et plus encore demain, bien malin qui obtiendrait gain de cause, pour non respect de cet engagement, devant une juridiction... quelle qu'elle soit.*

*Cet engagement a d'ailleurs déjà subi de sérieux coups de canif. Les 100 collègues de la DSEM, que La Poste souhaite transférer à la DTC, en savent quelque chose. Lors du Comité Technique National, l'ensemble des Organisations Syndicales a refusé le principe d'une mobilité forcée...sauf que ! Sauf que s'il n'y a pas suffisamment de volontaires, La Poste envisage de muter d'office des fonctionnaires dans l'intérêt du service et de rompre le contrat de travail des salariés qui ne voudraient ou ne pourraient pas bouger.*

*Pour rappel, La Poste a légalement les mains libres pour muter un fonctionnaire à l'autre bout de la France et licencier un salarié qui refuse ses propositions.*

*Contrairement à tant d'autres, la CFDT prend en considération la réalité économique dans laquelle La Poste évolue et évoluera.*

***Entre immobilisme et anticipation la CFDT a choisi !***

*C'est pourquoi, avec la ferme volonté de sécuriser l'avenir des postiers, la CFDT a concédé la mise en place de bassins de vie\* afin de circonscrire les mobilités imposées.*

*La "démagogie" ambiante laisse à croire que la mise en œuvre de ces bassins de vie aggraverait le risque de mobilité alors qu'elle le restreint et met La Poste devant sa responsabilité sociale.*

**Désormais, la non validation de l'accord laisse les postiers sans garantie contractuelle face aux incertitudes de l'avenir économique de l'entreprise et de la réponse que La Poste apportera, au cas par cas, le moment venu.**

*\*Voir la cartographie des bassins de vie et de leurs zones limitophes dans le projet d'accord*

**TRACT  
N°6**

**Du 1<sup>ER</sup> au 4 décembre 2014, votez CFDT afin de lui donner les 30% de représentativité qui lui permettront de valider (seule) des accords de ce type.**

F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS  
Tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - fax : +33(0)1 56 41 54 00 - er

**AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX**